

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BÉZIE*, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Olivier BÉZIE

**Nombre de conseillers**

En exercice ..... 33

Présents ..... 27

Votants ..... 29

**DCM n°234/2023 - 1.1.7****Marché public de prestation de services en assurances - lot 1 (dommages aux biens et risques annexes) - avenant numéro 1**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération numéro 209/2022 en date du 15 novembre 2022, le lot 01 (dommages aux biens et risques annexes) du marché public de prestation de services en assurances a été attribué à la compagnie d'assurances Groupama Loire Bretagne (49) pour un montant de 17 905,44 euros. Ledit marché, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, a été contracté pour une durée d'un an prorogeable par tacite reconduction trois fois, soit un terme fixé au 31 décembre 2026 à minuit.

Par courrier en date du 28 juin 2023, la compagnie d'assurances Groupama Loire-Bretagne a informé la commune que les garanties du contrat relatif au lot 1 prendront fin à compter de la prochaine échéance annuelle, soit le 31 décembre 2023. Cette décision est motivée par un déséquilibre important entre les cotisations versées par la commune et le montant des sinistres pris en charge par la compagnie d'assurances.

Par courrier en date du 12 juillet 2023, la compagnie d'assurances Groupama Loire-Bretagne a proposé que la cotisation annuelle du contrat relatif au lot 1 soit revalorisée de 60% hors indexation « FFB » (Fédération Française du Bâtiment). Ladite cotisation passerait donc de 17 905,44 euros à 28 648,70 euros hors application de l'indice « FFB » au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par délibération numéro 183/2023 en date du 19 septembre 2023, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'organisation d'un entretien avec la compagnie d'assurances Groupama Loire-Bretagne en vue de négocier la proposition de revalorisation financière du contrat en cours relatif à la garantie « dommages aux biens et risques annexes ». Dans l'hypothèse où la négociation avec ladite compagnie d'assurances n'aboutirait pas, le conseil municipal a également autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises pour garantir le risque « dommages aux biens et risques annexes ».

Un rendez-vous en visioconférence a eu lieu le 13 octobre courant. Le chargé d'affaires de la compagnie d'assurances Groupama Loire-Bretagne présent a informé la commune qu'aucune négociation ne serait possible.

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,*

*Considérant que peu de compagnies d'assurances répondent actuellement aux marchés publics de prestation de services en assurances réalisés par les communes en raison notamment de l'augmentation de la sinistralité enregistrée par ces dernières,*

*Considérant que, lors de la consultation relative au marché public de prestation de services en assurances réalisée entre le 29 septembre 2022 et le 21 octobre 2022 inclus, seule la compagnie d'assurances Groupama Loire-Bretagne a remis une offre pour ce lot 1,*

*Sur avis des membres du bureau municipal réunis le 24 octobre 2023,*

*Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » au terme de la consultation écrite qui s'est déroulée du 06 au 08 novembre inclus,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ;
- **DÉCIDE DE RENONCER** à lancer une consultation d'entreprises pour garantir le risque « dommages aux biens et risques annexes » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant numéro 1 au lot 1 (dommages aux biens et risques annexes) présenté par la compagnie d'assurances Groupama Loire-Bretagne, avenant portant le montant de la cotisation annuelle pour ce lot à 28 648,70 euros hors indication « FFB » (Fédération Française du Bâtiment) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **AUTORISE** la désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la commune dans le lancement, courant 2024, d'un nouveau marché public de services en assurances sur les quatre lots du marché public en cours ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense supplémentaire seront ouverts sur le compte 6161 du budget 2023 de la commune.*

Délibération publiée le 28 novembre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Olivier BÉZIE**

Envoyé en préfecture le 27/11/2023  
Reçu en préfecture le 27/11/2023  
ID : 044-200078079-20231114-DCM\_2023\_234-DE

